

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

VILLARDS-D'HÉRIA

1, Rue Léon Clerc

39260 VILLARDS-D'HÉRIA

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme

Nom : FRAPPIER PIERREL

Prénoms : Aurore

Profession ou qualité : Présidente

Adresse : 1 Rue Léon Clerc
39260 VILLARDS-D'HÉRIA

Association : Association des Parents d'élèves du RPI

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : Salle polyvalente

Du : 20/10/2024 à 06 heure(s)00 Au : 20/10/2024 à 20 heure(s) 00

et Du : à .. heure(s) .. Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Randonnée gourmande

Fait à : VILLARDS-D'HÉRIA

Le : 17/10/2024

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 2024-28

Le Maire de Villards-d'Héria

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme FRAPPIER PIERREL Aurore

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 20/10/2024 à 06 heure(s) 00 au : 20/10/2024 à 20 heure(s) 00

du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..

à (5) : Salle polyvalente

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 17/10/2024

Le Maire,

Le Maire,
Jean-Robert BONDIER




(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie